

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE
– NIVEAU 1

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT

<p>CODE : 65 03 03 U 38 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 602 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation

<p style="text-align: center;">ATELIER : CREATION EN STYLISME DE MODE – NIVEAU 1</p> <p style="text-align: center;">ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DES ARTS APPLIQUES DE TYPE COURT</p>

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de permettre à l'étudiant :

- ◆ de composer et de présenter des projets de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires répondant à une demande précise et tenant compte de contraintes données ;
- ◆ d'élaborer les outils de communication, tant graphiques que volumétriques nécessaires à la représentation et de visualisation des projets ;
- ◆ de réaliser des projets.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1,

dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours et en utilisant le vocabulaire adéquat,

- ◆ réaliser le tracé de base d'un vêtement simple selon les normes conventionnelles ;
- ◆ réaliser le vêtement à l'aide des techniques adaptées.

En conception de croquis à main levée,

face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques et en justifiant de ses choix techniques et esthétiques,

- ◆ produire un croquis à main levée et en perspective de ce sujet et y inclure les ombres.

En atelier de composition,

- ◆ développer un projet de composition graphique et/ou volumétrique sur base de l'interprétation de sources documentaires et selon les consignes du chargé de cours
- ◆ présenter ce projet de manière structurée ;

- ◆ communiquer les intentions qui l'ont généré.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités de formation « Recherches techniques en stylisme de mode – niveau 1 » code n° 65 03 02 U 38 D1 et « Atelier de composition » code n°61 51 05 U38 D1, classées dans l'enseignement supérieur des arts appliqués de type court et « Conception de croquis à main levée » code N° 62 12 01 U31 D1 classée dans l'enseignement supérieur technique de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Techniques de stylisme de mode	CT	B	64
Atelier de stylisme de mode	PP	L	112
2. Part d'autonomie		P	44
Total des périodes			220

4. PROGRAMME

4.1. Techniques de stylisme de mode

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'exprimer, graphiquement, les intentions premières générant la conception de vêtements, accessoires, motifs, impressions,... ;
- ◆ d'expliquer des notions ergonomiques de base relatives au stylisme telles que les dimensions, les proportions et les mouvements du corps ;
- ◆ d'opérer des choix de base liés aux matières et aux finitions ;
- ◆ de réaliser des dossiers techniques simples et des patrons respectant les conventions de représentation ;
- ◆ de concevoir un prototype, directement ou sur base des patronages élaborés ;
- ◆ de choisir les techniques permettant de transposer le prototype en vêtement fini (couture, patronage, matière, etc.).

4.2. Atelier de stylisme de mode

L'étudiant sera capable :

dans le cadre de demandes relatives à la création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le chargé de cours,

- ◆ de développer des projets de manière cohérente en établissant :
 - ◆ un dossier de recherches (iconographiques et échantillons divers),
 - ◆ un avant-projet (esquisses, croquis, prototype, etc.),
 - ◆ un projet définitif ;

- ◆ d'expérimenter la construction de volumes (éclatement et équilibre des volumes et/ou des patronages, détournement et/ou dépassement de structures « classiques », etc.) prenant en compte les notions de base de l'ergonomie et du mouvement du corps ;
- ◆ d'opérer des choix et d'adapter son projet aux contraintes nouvelles amenées par la transposition dans les matières, couleurs, motifs, effets graphiques, etc. qu'il a développés et/ou sélectionnés ;
- ◆ de rassembler et d'interpréter des sources documentaires et des réalisations de référence nécessaires à la conception de projets textiles ;
- ◆ de présenter ses projets de manière attractive ;
- ◆ de communiquer les intentions qui les ont générés.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une demande de création de vêtements expérimentaux et/ou d'accessoires de mode, dans le respect des consignes données par le(s) chargé(s) de cours,

- ◆ de développer un projet cohérent en établissant un dossier de recherche, un avant-projet et un projet définitif tenant compte des matières, des techniques, des notions d'ergonomie, comportant les outils de communication (tableau d'ambiance, gamme de couleur, patron, dossier technique, etc.) et de réaliser le produit fini ;
- ◆ de présenter ce projet de manière structurée et attractive ;
- ◆ de communiquer les intentions qui l'ont généré.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'apport personnel dans la démarche créative,
- ◆ le niveau de qualité apporté aux outils de communication et à la réalisation finale,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation lors de la présentation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Atelier de stylisme de mode », il est conseillé de ne pas dépasser 25 étudiants par groupe.